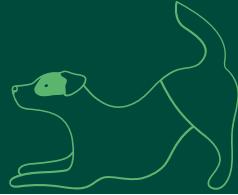


# Contre quelles maladies les chiens peuvent-ils être vaccinés ?



La vaccination est une des armes les plus efficaces dans la lutte contre certaines maladies infectieuses. En matière de médecine préventive canine, la vaccination doit s'adapter au mode de vie du chien et au contexte local (prévalence\* de la maladie dans le secteur où il vit).

On classe les valences vaccinales\* en deux catégories :

- les valences "essentielles" (ou valences "core" en anglais). Le vétérinaire les administre à tous les chiens, quel que soit leur mode de vie. Cela a pour objectif de protéger les chiens contre des maladies potentiellement mortelles, et d'induire une immunité de groupe réduisant le risque d'épidémies. Il s'agit des valences parvovirose, hépatite de Rubarth, maladie de Rubarth, maladie de Carré et leptospirose.
- les valences "circonstantielles" aussi appelées "non essentielles" (ou "non core" en anglais). Le vétérinaire les administre "à la carte", après évaluation du contexte (i.e., le risque qu'a l'animal d'être infecté par l'agent pathogène) ou en fonction de la réglementation. Il s'agit des valences "toux de chenil", rage, maladie de Lyme, piroplasmose, herpès-virose canine et leishmaniose.



**Photo 1 :** les chiots sont plus sensibles à la parvovirose canine (©AdobeStock).

## Valences vaccinales "essentielles"

### La parvovirose canine

La parvovirose est due à un parvovirus canin, qui provoque des vomissements, une diarrhée parfois hémorragique et une déshydratation intense. Il s'agit de l'une des causes les plus fréquentes de diarrhées infectieuses chez le chien, en particulier chez le chiot âgé de moins de 6 mois.

La mortalité est élevée, surtout chez le chiot. Le virus est très résistant dans l'environnement (il peut y persister plusieurs mois voire plus d'un an) et n'est pas détruit par tous les désinfectants. Il peut donc se transmettre de manière indirecte\* (gamelles, jouets, balais, chaussures...). La parvovirose est une maladie extrêmement contagieuse.

La lutte contre cette affection est multimodale : elle passe par la mise en place de mesures sanitaires et médicales.

La vaccination permet de prévenir les signes cliniques et la mortalité, et participe à la diminution de la fréquence de l'affection dans la population canine. Elle utilise des vaccins atténués.

La prise vaccinale peut être inhibée chez le chiot par les anticorps maternels transmis par le colostrum. Des protocoles particuliers peuvent être mis en place par le vétérinaire en cas d'épidémie ou de risque majeur.

### L'hépatite de Rubarth

L'hépatite de Rubarth est due à un adénovirus canin de type 1 (CAV-1). Le virus touche de nombreux organes et provoque de la fièvre, des hémorragies, des troubles digestifs (diarrhée, vomissements), oculaires (cornée devenant blanche), hépatiques (ictère), nerveux et respiratoires. La maladie est souvent rencontrée chez les jeunes. Elle peut conduire à la mort de l'animal.

\* voir lexique page 4

## Contre quelles maladies les chiens peuvent-ils être vaccinés ?

La vaccination a permis de réduire l'incidence de l'hépatite de Rubarth en France, elle est donc peu rencontrée aujourd'hui. Cependant, le virus circule toujours au sein de la population des chiens domestiques en Europe.

L'adénovirus est relativement résistant dans le milieu extérieur : il peut rester infectieux plusieurs semaines à température ambiante.

La lutte contre cette affection est multimodale : elle passe par la mise en place de mesures sanitaires et médicales.

La vaccination permet de prévenir les signes cliniques et la mortalité, et participe à la diminution de la fréquence de l'affection dans la population canine.

Les vaccins actuels contiennent l'adénovirus de type 2 (CAV-2), atténué, étroitement apparenté au type 1 et conférant une protection de très bonne qualité contre le virus de l'hépatite de Rubarth. Le CAV-2 étant un agent pathogène impliqué dans le complexe des maladies infectieuses respiratoires canines (aussi appelé toux de chenil), la vaccination avec le CAV-2 permet de protéger l'animal contre les deux maladies. Comme pour la valence parvovirose, la présence d'anticorps maternels peut interférer avec la vaccination.

### La maladie de Carré

La maladie de Carré est due à un virus du genre *Morbillivirus*. Elle est responsable de fièvre associée à des troubles nerveux, digestifs, respiratoires et cutanés. La mort est fréquente sans prise en charge. Il n'existe pas de traitement spécifique. Des séquelles nerveuses peuvent persister après guérison. Elle touche aussi le furet. Le chien peut être atteint, quel que soit son âge, s'il n'est pas immunisé.

La maladie sévit encore actuellement : en Europe, des épidémies sont régulièrement identifiées. En France, après plusieurs années de prévalence très faible, une réapparition soudaine de cas a été détectée dans le sud-ouest au cours de l'été 2023, majoritairement chez des chiens dont le protocole vaccinal était incomplet ou chez des animaux non vaccinés.

La vaccination systématique des chiots contribue largement à maintenir la faible fréquence de la maladie dans la population canine.

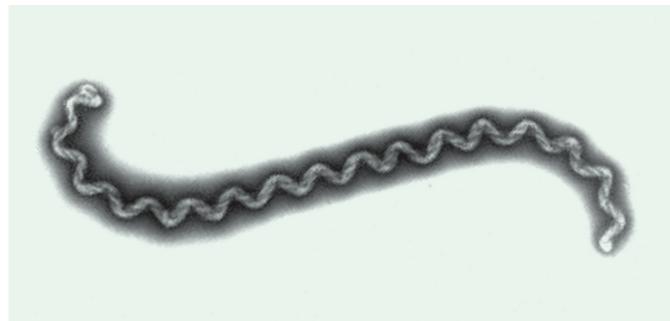
Le virus de la maladie de Carré est peu résistant à l'extérieur (quelques heures à température ambiante), la transmission de cet agent pathogène est donc principalement directe\*, par aérosol.

La lutte contre cette affection est multimodale : elle passe par la mise en place de mesures sanitaires et médicales.

La vaccination contre cette affection est efficace et a pour but de prévenir les signes cliniques et la mortalité et participe à la diminution de la fréquence de l'affection dans la population canine. Elle se fait à l'aide de vaccins vivants atténués. Comme les maladies évoquées précédemment, la prise vaccinale peut être inhibée par la présence d'anticorps maternels chez le chiot.

### La leptospirose

La leptospirose est causée par plusieurs bactéries\*, appelées leptospires et appartenant au genre *Leptospira*. Elle touche plus ou moins gravement de nombreuses espèces animales, dont le chien et l'Homme. Il s'agit donc d'une zoonose\*. Chez le chien, elle provoque de la fièvre, des troubles rénaux, digestifs, hépatiques et des hémorragies. La mortalité est élevée.



**Photo 2 :** leptospire vue au microscope (©Boehringer Ingelheim).

La transmission des leptospires peut être directe ou indirecte (contact avec des aliments, du matériel ou des eaux contaminés).

La bactérie est présente en particulier dans les eaux stagnantes, chaudes et contaminées par de l'urine des animaux malades ou dits réservoirs, c'est-à-dire hébergeant et disséminant les leptospires dans leurs urines.

La lutte contre cette affection est multimodale : elle passe par la mise en place de mesures sanitaires et médicales. Les vaccins contre la leptospirose sont inactivés.

Les vaccins disponibles en France proposent une protection plus ou moins large, s'étendant à au moins 2 sérogroupe (Canicola et Icterohaemorrhagiae)

\* voir lexique page 4

## Contre quelles maladies les chiens peuvent-ils être vaccinés ?

mais pouvant aller jusqu'à 4 sérogroupes (*Canicola*, *Icterohaemorrhagiae*, *Grippotyphosa* et *Australis*). Les rappels vaccinaux sont à réaliser tous les ans.

### Valences vaccinales "circonstancielles"

#### Le complexe des maladies infectieuses respiratoires canines ou toux de chenil

Le syndrome "toux de chenil", également appelé "complexe des maladies respiratoires infectieuses canines (CIRDC)", est dû à plusieurs agents pathogènes. Les virus les plus fréquemment rencontrés sont le virus parainfluenza canin (CPIV) et l'adénovirus de type 2 (CAV-2), et *Bordetella bronchiseptica* est la bactérie la plus fréquente.

L'infection peut être inapparente ou généralement associée à des signes cliniques modérés. Dans certains cas, des atteintes plus graves de l'appareil respiratoire inférieur (bronches, poumons) sont possibles.

La toux de chenil compte parmi les causes les plus courantes de maladies respiratoires aiguës du chien. Des épisodes sont rapportés partout dans le monde. Elle peut toucher les chiens de tout âge, mais les chiots sont les plus sensibles. Elle est très fréquente et très contagieuse en collectivité canine.



**Photo 3:** les collectivités sont des milieux à risque dans le cadre de la toux de chenil (©Boehringer Ingelheim).

La transmission entre chiens se fait par les sécrétions respiratoires de l'animal infecté, qu'il soit malade ou visiblement sain. Elle peut être directe (par contact ou lorsque l'animal malade ou porteur produit un aérosol à l'occasion d'une toux ou d'un éternuement) ou indirecte (lorsque les sécrétions respiratoires contaminent l'environnement).

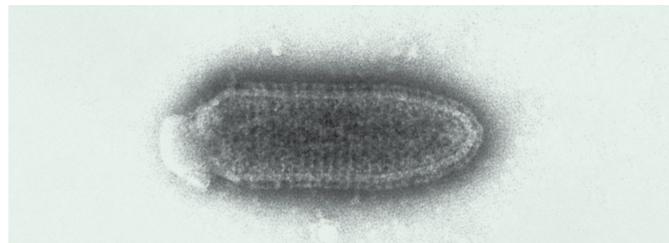
La lutte contre cette affection est multimodale : elle passe par la mise en place de mesures sanitaires et médicales.

Les valences vaccinales contre *Bordetella bronchiseptica* et le virus parainfluenza ne sont pas considérées comme "essentielles" mais sont recommandées en collectivité. Elles ont pour but de réduire les signes cliniques, ainsi que, pour certains vaccins, de réduire l'excrétion virale. Etant donnée la diversité des agents susceptibles de causer une toux de chenil, la vaccination contre ces deux agents principaux, bien qu'importante dans la prévention, ne peut garantir une protection totale contre tous les agents provoquant la toux de chenil.

En France, la vaccination contre la toux de chenil est réalisable à l'aide de vaccins à virus inactivés (voie sous-cutanée) ou à virus atténus (voie intranasale ou orale).

#### La rage

Cette maladie est due à un virus de la famille des *Rhabdoviridae*, qui provoque principalement des symptômes nerveux (excitabilité, modification de comportement, agressivité...).



**Photo 4:** forme classique en obus du virus de la rage (©Boehringer Ingelheim).

La transmission est directe et se fait par morsure, griffure, ou léchage d'une plaie (ou léchage de peau lésée ou d'une muqueuse) par un animal excréteur du virus. Les symptômes apparaissent d'autant plus rapidement que la morsure est proche du cerveau. La maladie est inexorablement mortelle et incurable une fois les symptômes apparus.

La France est officiellement indemne de rage depuis 2001 (hors chauves-souris) (ce statut peut évoluer). Cependant, des animaux en période d'incubation, qui sont donc asymptomatiques, peuvent être importés illégalement comme ce fut le cas à plusieurs reprises ces dernières années. Ils expriment alors les signes cliniques de rage sur le territoire métropolitain.

La maladie touche de nombreuses espèces animales dont l'Homme. C'est pourquoi toutes

\* voir lexique page 4

## Contre quelles maladies les chiens peuvent-ils être vaccinés ?

les mesures qui la concernent, notamment la vaccination, sont très réglementées. Cette dernière permet de prévenir les signes cliniques et la mortalité. Elle utilise un vaccin inactivé. Dans certains cas, la vaccination antirabique est obligatoire :

- si le chien voyage en dehors de la France,

- certains règlements intérieurs (pension, hôtel, camping, chenil, exposition canine...) peuvent rendre cette vaccination obligatoire,
- tous les chiens de catégorie 1 ou 2 doivent être vaccinés contre la rage.

### Notions clefs

■ Les valences vaccinales dites "essentielles" sont :

- la parvovirose : maladie potentiellement mortelle se manifestant par des troubles digestifs,
- la maladie de Carré : responsable de divers signes cliniques et mortelle en l'absence de prise en charge adaptée,
- l'hépatite de Rubarth : entraînant la destruction du foie et la mort dans sa forme la plus grave,
- la leptospirose : affection responsable d'une atteinte rénale, hépatique, digestive et/ou pulmonaire, souvent mortelle.

Ces valences sont destinées à tous les chiens, indépendamment de leur mode de vie.

■ Les valences vaccinales dites "circonstancielles" sont :

- la toux de chenil : maladie très fréquente

en collectivité, caractérisée par une atteinte respiratoire (toux, écoulement nasal et oculaire) pouvant devenir grave (pneumonie),

- la rage : zoonose\* mortelle, pour laquelle la vaccination est très réglementée. Ces valences sont administrées après évaluation du contexte (en fonction du risque qu'a l'animal d'être infecté par l'agent pathogène) ou en fonction de la réglementation en vigueur.

■ La vaccination vise à protéger les chiens contre des maladies mortelles (parvovirose, maladie de Carré, hépatite de Rubarth, leptospirose, rage) ou difficiles à gérer, en particulier en collectivité (toux de chenil).

■ Elle protège l'individu mais aussi la population.

■ La vaccination permet dans certains cas de limiter l'excrétion de l'agent pathogène par l'animal, si ce dernier venait à être infecté.

### Lexique

■ **Prévalence :** nombre ou pourcentage d'animaux atteints par une maladie.

■ **Souche virale :** représentant d'un virus donné (par exemple il existe dans la nature plusieurs souches du parvovirus canin).

■ **Transmission directe :** passage d'un agent pathogène par contact plus ou moins rapproché entre deux individus. Ce type de transmission est majoritaire pour les agents pathogènes fragiles dans le milieu extérieur comme le virus parainfluenza canin.

■ **Transmission indirecte :** passage d'un agent pathogène entre deux individus par l'intermédiaire d'éléments du milieu extérieur (sol, gamelle, mains d'une personne manipulant l'animal...). Ce type de transmission est important pour les agents pathogènes résistant dans le milieu extérieur, comme le parvovirus.

■ **Valence vaccinale :** part du vaccin qui protège contre un agent déterminé. Un vaccin peut être monovalent (protéger contre une seule maladie) ou multivalent (protéger contre plusieurs maladies).

■ **Zoonose :** affection transmissible de l'animal à l'homme et inversement. Exemple : la rage.